



Protocole Sanitaire – Ecole Mise à jour au 18 janvier 2021

1) Contexte

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires.

Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020/2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020.

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020.

Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020. Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement.

L'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) est disponible gratuitement. Ce plan est consultable à l'adresse suivante <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le présent protocole prend en compte la configuration des locaux de l'école Sainte Thérèse.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

2) La distanciation physique

Ecole maternelle : A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Ecole élémentaire : le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

La configuration des salles de classe ne permettant pas une distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace est donc organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

3) L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant et après les récréations
- avant et après chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe. L'approvisionnement en savon est vérifié plusieurs fois par jour. L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le port du masque

Personnel

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour tous les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition des masques pour le personnel enseignant. L'Institution Sainte Thérèse met à disposition des masques pour tout le personnel privé (OGEC) de l'école.

Élèves

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire à l'école pour les enfants à partir du CP dans tous les espaces (espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs). Il vous appartient de fournir des masques à vos enfants.

Le port d'un masque est à proscrire pour les élèves de maternelle.

La ventilation des classes

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu toutes les deux heures.

4) La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

La journée et les activités scolaires sont organisées pour limiter les croisements entre les classes. Les sorties, les récréations du matin et de l'après-midi sont échelonnées, par groupes de classes.

Utilisation des escaliers : Les élèves de CE1 et CM2 utilisent l'escalier en bois pour accéder à leurs classes. Les classes de CE2 et CM1 utilisent l'escalier principal de l'école.

Utilisation des sanitaires : Les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 utilisent exclusivement les sanitaires de l'étage. Les classes de maternelle et CP utilisent exclusivement les sanitaires du rez-de-chaussée.

L'arrivée et le départ des élèves

Arrivée

Tous les enfants sont accueillis à la porte principale de l'école (porte verte) par un adulte et accompagnés jusqu'à la classe pour les enfants de maternelle à **partir de 7h45 et jusqu'à 8h15**, heure de début de la classe, avec distribution de gel hydro-alcoolique.

Pause méridienne : 11h30 et 13h10 (porte verte)

Sortie des élèves : Attention ! La sortie des élèves se fait à la porte verte exclusivement

Lundi, mardi et jeudi

16h10 : maternelle (PS, MS, GS)

16h20 : CE2 et CM1

16h30 : CP, CE1 et CM2

Vendredi (enfants qui ne restent pas en APC ou non inscrits à l'étude/garderie)

15h10 : classes maternelles

15h20 : CE2 et CM1

15h30 : CP, CE1 et CM2

Les enfants qui ne sont pas inscrits en garderie ou à l'APC doivent quitter l'école.

Nous vous demandons de respecter strictement ces horaires et la distanciation sociale en déposant et en venant chercher votre enfant.

L'étude (école élémentaire)

Les élèves seront accompagnés à la porte de l'école à 17h45. Les parents ou accompagnateurs des enfants concernés ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école.

La garderie (maternelle) et après 17h45

Les élèves seront accompagnés à la porte de l'école par un adulte. Les parents ou accompagnateurs des enfants concernés ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école.

Les récréations

Trois temps de récréation se succèdent le matin et l'après-midi :

- cycle 2 : CP et CE1 (deux groupes différents)
- cycle 3 : CE2 et CM1 (un groupe), CM2
- maternelle : PS, MS et GS

La récréation du déjeuner est organisée en deux groupes :

- maternelle et CP
- CE1, CE2, CM1 et CM2

La restauration scolaire

Un protocole dédié à la restauration est mis en place pour l'Institution.

Le sport

Les enfants ont sport dans le parc si les conditions climatiques le permettent. Il est donc important qu'ils puissent se changer pour cette activité. Les enfants se changent par classe, par demi-groupe (classe et salle de sport). Suite aux mesures additionnelles annoncées le 14 janvier 2021, le protocole sanitaire appliqué à l'EPS (Education Physique et Sportive) évolue. Les activités sont suspendues dans les lieux clos. La salle de sport n'est plus utilisée pour les activités sportives à partir du CP. Les élèves à partir du CP ont sport dans la cour de l'école primaire. Les activités qui impliquent des contacts directs entre élèves sont interdites.

5) Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les sanitaires au rez-de-chaussée et à l'étage sont nettoyés plusieurs fois par jour de manière approfondie.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé après une période sans utilisation d'environ 12 heures. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

6) Formation, information et communication

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.

Les parents

Ils sont informés clairement :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel et de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève (un protocole dédié est mis en place pour l'Institution)
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements via la plateforme COVID ou le secrétariat de l'école.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique et de rappels réguliers sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la classe.